

# Fiche de données de sécurité

## Cire d'abeille blanche 100%

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 13/05/2020

Version 15/01

---

### 1. Identification de la substance / préparation et de la société

---

Nom commercial :	Bande d'abeille blanche 100%
Secteur industriel :	Industrie chimique, matériau de base, industrie des bougies
Utilisation de la substance/préparation :	Le produit est défini comme matière première destinée à la production ou à la transformation ultérieure.  S'il vous plaît appelez-nous au numéro de téléphone indiqué ci-dessous pour clarifier d'autres utilisations. Nous vous mettrons en contact avec un membre du personnel d'ingénierie des applications pour vous aider.
Restrictions recommandées lors de l'utilisation :	Voir le chapitre 16
Société :	LAB SAS
Rue :	1 rue de la clef des champs
Ville :	F-68600 Volgelsheim
Téléphone :	+33(0)3 89 22 77 65
Email :	<a href="mailto:office@labsys.fr">office@labsys.fr</a>
Téléphone d'urgence :	ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7)

---

### 2. Identification des dangers

---

2.1 Classification/Caractéristiques des dangers :	Ce produit ne nécessite pas d'étiquetage. 1272/2008, version actuelle
2.2 Renseignements supplémentaires sur l'innocuité pour les humains et l'environnement :	Risque de brûlures de la peau causées par la fonte chaude.

---

### 3. Composition / Informations sur les ingrédients

---

#### *Renseignements sur la substance ou la composition*

Caractérisation chimique :	Cire d'abeille naturelle raffinée, filtrée et blanchie
Numéros CAS des composants :	8012-89-3
Numéros EINECS du composant :	232-383-7
Ingrédients dangereux :	Aucun

---

# Fiche de données de sécurité

## Cire d'abeille blanche 100%

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 13/05/2020

Version 15/01

---

REACH-No.: exempter

---

### 4. Mesures de premiers secours

---

Informations générales : Enlevez les vêtements contaminés.

En cas de contact visuel : En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation oculaire, consultez un médecin ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec un produit fondu, refroidir rapidement la zone de la peau avec de l'eau froide. Ne pas décoller le produit solidifié de la peau.

En cas d'inhalation : Déplacez la personne touchée à l'air frais, gardez-vous au chaud et laissez reposer. En cas d'irritation des voies respiratoires, consultez un médecin.

En cas d'ingestion : Rincez soigneusement la bouche avec de l'eau.

Information au médecin : Aucune donnée disponible. Traiter symptomatiquement

---

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

---

Agents extincteurs appropriés : Sable, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Agents extincteurs ne pouvant être utilisés pour des raisons de sécurité : Eau

Dangers particuliers d'exposition découlant de la substance ou de la préparation elle-même, des produits de combustion, des gaz résultants : En cas d'incendie peut être libéré : Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), suie et autres produits organiques.

Equipements spéciaux de protection contre les incendies : En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

Informations supplémentaires : Utilisez de la pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et refroidir les contenants en voie de disparition.

---

### 6. Mesures de rejet accidentel

---

Précautions personnelles : Porter un appareil respiratoire s'il est exposé à de la vapeur, à des poussières ou à des aérosols.

Précautions environnementales : Ne laissez pas entrer dans les drains, les cours d'eau ou le sol.

Procédures de nettoyage : Laisser le produit refroidir et se solidifier. Recueillir dans des contenants appropriés pour le recyclage ou l'élimination. S'il vous plaît regarder les considérations d'élimination.

# Fiche de données de sécurité

## Cire d'abeille blanche 100%

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 13/05/2020  
Version 15/01

---

### 7. Manutention et entreposage

---

Conseils de manipulation sécuritaire :	Évitez de former de la vapeur de cire / fumée. Si cela n'est pas possible, fournir une ventilation adéquate de l'air ; si nécessaire, utilisez une installation d'aspiration.
Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion :	Des mesures contre les charges électrostatiques doivent être fournies. Le produit ne peut former des compositions inflammables ou brûler que s'il est chauffé à des températures supérieures au point d'éclair.
<i>Informations supplémentaires :</i>	
Exigences relatives aux zones de stockage et aux contenants :	N'utilisez que des contenants approuvés pour le groupe de substances ou de produits. Gardez le lieu de stockage frais et sec.
<i>Conseils pour le stockage :</i>	
Matériaux à éviter :	Agents oxydants forts.
Plus d'informations sur les conditions de stockage :	Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
Classe de feu :	B
VCI de classe de stockage :	11 (solides brûlables)
Applications typiques :	Observez la fiche technique.
Valeurs de la CESE	Aucune donnée disponible
Valeurs DNEL	Aucune donnée disponible

---

### 8. Contrôles de l'exposition / Protection personnelle

---

#### *Composants avec paramètres de contrôle du lieu de travail*

Valeur limite nationale d'exposition professionnelle :	Aucune donnée disponible
Valeur limite européenne d'exposition professionnelle :	Aucune donnée disponible
Mesures d'ingénierie :	En cas de traitement thermique, prévoir l'extraction des vapeurs ou une ventilation adéquate.
<i>Équipement de protection individuelle</i>	
Protection respiratoire :	La protection respiratoire est nécessaire à l'aérosol ou à la brume : utiliser le masque de types de filtre A2, A2/P2 ou ABEK.

# Fiche de données de sécurité

## Cire d'abeille blanche 100%

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 13/05/2020

Version 15/01

Protection des mains :	Protection des mains conformément à d'autres produits chimiques utilisés. Une protection préventive des mains est recommandée. L'utilisation régulière d'une crème protectrice pour la peau est recommandée.
Protection des yeux :	Lunettes de protection avec protection latérale.
Protection du corps :	Si un contact avec un produit chaud est possible, veuillez porter des vêtements de protection thermiques et ignifuges.

---

Mesures d'hygiène :	Les précautions habituelles pour une manipulation appropriée des produits chimiques doivent être observées. Après le travail, avant les pauses repas, nettoyez la peau souillée par la cire par l'eau et l'agent nettoyant / savon émoullant. Évitez l'inhalation de la fumée de cire.
---------------------	--

---

### 9. Propriétés physiques et chimiques

---

Forme :	Solide
Couleur :	Blanc cassé à jaune clair
Odeur :	Faible typique
<i>Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement</i>	
Valeur du pH :	Sans objet
Point de chute (DIN ISO 2176) :	50 – 80 °C
Température d'ébullition / plage d'ébullition :	Indéterminé
Pression de vapeur :	Indéterminé
Densité à 20°C (DIN 53217) :	Environ 0,98 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau à 20 °C :	Insoluble
Viscosité à 120°C (DIN 53019) :	< 50 mPas
Point d'éclair (DIN ISO 2592):	Non disponible °C
Température d'inflammation :	Non disponible
Auto-allumage :	Non déterminé
Explosion :	Seulement sous forme d'aérosol / poussière
Propriétés comburantes :	Inconnu
Densité de vapeur :	Indéterminé
Taux d'évaporation	Indéterminé

---

# Fiche de données de sécurité

## Cire d'abeille blanche 100%

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 13/05/2020  
Version 15/01

---

### 10. Stabilité et réactivité

---

Conditions à éviter :	Aucune réaction dangereuse connue
Matériaux à éviter :	Agents oxydants forts
Produits de décomposition dangereux :	Aucun produit de décomposition dangereux connu

---

### 11. Renseignements toxicologiques

---

#### *Données toxicologiques non humaines*

Toxicité aiguë par voie orale :	DT50 (rat) > 2000 mg/kg
Informations supplémentaires :	Données obtenues par analogie, par exemple QSAR.

---

### 12. Information écologique

---

Écotoxicité :	Aucune donnée disponible.
Comportement dans les compartiments environnementaux :	Les rejets techniquement corrects de concentrations minimales dans des stations d'épuration biologiques adaptées ne perturberont pas la biodégradabilité des boues activées.
Pour plus d'informations :	Ne laissez pas l'écoulement incontrôlé du produit dans l'environnement.

---

### 13. Considérations relatives à l'aliénation

---

Produit :	En ce qui concerne les réglementations locales, par exemple, l'élimination dans une usine d'incinération des déchets appropriée.
<i>Désignations des déchets conformément au CEE</i>	
Numéro de clé de rebut :	Aucun numéro clé de déchets selon la liste des « types de déchets européens » ne peut être attribué à ce produit, car cette classification est basée sur l'utilisation (encore indéterminée) à laquelle le produit est destiné par le consommateur. Le numéro clé des déchets doit être déterminé conformément à la liste des « types de déchets européens » (décision sur la liste des types de déchets de l'UE 2000/532/CE) en coopération avec l'entreprise d'élimination / l'entreprise productrice / l'autorité officielle.

# Fiche de données de sécurité

## Cire d'abeille blanche 100%

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 13/05/2020  
Version 15/01

Paquets vides :

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés  
correctement doivent être éliminés.

---

### 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

---

ADR/RID:	Sans restriction
GGVS/GGVE :	--
VOICI:	--
IATA-DGR:	--
IMDG :	--
GGVVoir :	--

---

### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

---

Étiquetage conformément à la directive CE:	Le produit ne nécessite pas d'étiquette de mise en garde conformément aux 67/548/EWG et 1999/45/CE; ainsi que le rapport CE/1272/2008.
Réglementation nationale :	Veillez vérifier la réglementation locale et contacter l'administration.
<i>Classe de danger pour l'eau</i>	
Classification :	Ne pas mettre l'eau en danger; en accord. à AwSV, Annexe 1

---

### 16. Autres informations

---

Restrictions d'utilisation recommandées :	Ne chauffez pas à des températures supérieures au point d'éclair.
---	---

# Fiche de données de sécurité

## Cire d'abeille blanche 100%

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 13/05/2020  
Version 15/01

SVHC

Les substances énumérées dans  
(<http://echa.europa.eu/en/candidate-list-table>)  
ne sont ni attendus ni introduits intentionnellement au cours  
du processus de fabrication.  
Nos produits n'ont aucun contact avec ces substances  
pendant le processus de fabrication.  
Le fait que ces substances ne soient pas  
intentionnellement introduites n'exclut pas que des traces  
inférieures à 0,1 % puissent être involontairement présentes  
ou résulter de caractéristiques spécifiques de la matière  
première.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances à la date de sa publication. Les informations fournies ne sont conçues qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération sûrs et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériel utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout procédé, sauf indication contraire dans le texte.

Avec cette dernière version de la fiche de données de sécurité, toutes les versions précédentes perdent automatiquement leur validité.